L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 66 RUE DU CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS
SAMEDI, 26 JUIN.

L'EMMÉNAGEMENT DE M. THIERS.

Le 1er juin est désormais une date célèbre dans l'histoire anecdotique de notre temps.

C'est hier soir que, pour la première fois, M. Thiers s'est endormi dans son nouvel hôtel de la place Saint-Georges. Hier soir que, pour la première fois, l'ex-président a goûté les douceurs de la propriété.... bâtionale.

L'emménagement a duré près de trois mois. On ne se pressait pas et on apportait petit à petit les meubles et bibelots, tant de l'hôtel Bagration que des garde-meubles où, comme l'on sait, avait été remisée la plus grande partie du mobilier, lors de la démolition de 1871.

M. Thiers a seulement tenu à faire maison neuve que les concierges eux-mêmes sont nouveaux; la brave Alsacienne qui tirera le cordon aux aspirants Rastignac n'est que depuis trois mois au service de l'illustre opposant.

On espérait, on avait même annoncé qu'il y aurait une crémaillère monstre à laquelle seraient pendus une foule d'anciens ministres; mais la fatigue des derniers jours d'emménagement n'a pas permis à M. Thiers de se livrer à ce petit extra. Détail inédit et exact: hier soir, à cinq heures, le cuisinier n'avait pas encore reçu les ordres de la maîtresse de la maison pour le repas du jour; et rien ne laissait supposer même que le dîner solennel dont s'agit aurait lieu aujourd'hui.

Tout est encore bien sens dessus dessous. Les concierges ne sont pas habituées aux clefs, et quand le chef fait demander celle de la cave, on lui envoie celle du grenier à fourrages. Je ne dirai pas que cela arrivera souvent, mais enfin, c'est arrivé hier.

Les jardiniers ratissent, les tapis sont posés dans les grands escaliers, les rideaux sont placés, mais il manque encore beaucoup de choses; entre autres, la cheminée du grand salon du rez-de-chaussée est veuve de sa garniture.

Dans la plupart des chambres, excepté celle du propriétaire, on ne voit encore que le strict nécessaire en fait de meubles. Ces dames se sont même tout à fait sacrifiées pour ne songer qu'à M. Thiers et à son bureau, cette vaste pièce, éclairée par le haut et que l'on voit à gauche de l'hôtel.

C'est là que M. Thiers a passé toute la journée d'hier, occupé surtout à surveiller le rangement de sa bibliothèque; quant à ses remarquables collections de bronzes et d'objets d'art qui, en somme, n'ont pas été trop éparpillées malgré les cris de paon que l'on a poussés en ce temps-là, on a déjà procédé à leur emménagement dans l'hôtel, mais pas encore à leur classement.

Les débats de la Chambre n'ont pas paru hier bien intéressants à M. Thiers puisqu'il n'est pas allé à Versailles; il est probable que leur monotonie lui donnera le temps de terminer tranquillement sa nouvelle installation.

Il a été pendant toute la journée on ne ne trouvait dans la maison que M. Thiers sachant ou se croire encore à la Chambre; on ne voyait que porteurs de matelas, porteurs de meubles; ici un lit de fer, là une causeuse; tout était bouleversé, tout sens dessus-dessous.

Mais ce matin, pour la première fois depuis le mois d'août 1870, époque à laquelle Thiers a quitté Paris, il aura été réveillé, agréablement bercé par le doux gazouillement des oiseaux de son jardin.

Nota:—Il s'est déjà présenté—rien que dans ces vingt-quatre premières heures—trois quémandeurs de protection, deux frères et amis dans le malheur, et un fou qui voulait absolument apporter à M. Thiers l'alliance russe, qu'il prétendait cachée sous son paletot.

—Tous les journaux radicaux, républicains avancés ou gauche pure, des départements se prononcent contre la liberté de l'enseignement supérieur et dans des termes d'une *analogie telle*, que certains comités ne nous paraissent pas étrangers à cet accord spontané de feuilles paraissant à Lille et à Toulon et publiant, à la même heure, le même jour, des articles évidemment inspirés par la même pensée.

Les journaux de l'extrême droite, de la droite, de la droite modérée, du centre droit et même quelques-uns du centre gauche (50 à 60 environ) font cause commune avec Mgr Dupanloup sur ce terrain.

Les paroles de M. Buffet en faveur de la mise à l'ordre du jour de la loi portant liberté de l'enseignement supérieur ont mis en rumeur tout le clan républicain. Des avis identiques transmis de Paris, et dont nous retrouvons la trace dans vingt-cinq ou trente départements, ont porté la polémique contre M. Buffet à un diapason fort aigu. Le mot d'ordre est de représenter le vice-président du conseil "comme de moins en moins animé du désir de rechercher d'accord avec la majorité constitutionnelle", et de l'attaquer en conséquence. Et les républicains n'y manquent pas.

Les journaux des départements publient les nouvelles les plus satisfaisantes sur l'état des récoltes. Partout la vigne, le blé, les vergers donnent les plus magnifiques espérances. Seules, les prairies souffrent un peu de la sécheresse.

La chaude température dont nous jouissons depuis quinze jours, dit à ce sujet le *Phare du littoral* de Nice, a merveilleusement servi à la sortie des bourgeons et à la rapide floraison des arbres fruitiers. Vignerons et jardiniers sont dans la joie. L'apparence est, en effet, splendide, au vignoble comme au verger.

Partout on nous dit que les raisins se montrent aussi nombreux, aussi pressés dans le jeune bourgeon qu'ils apparaissaient l'année dernière avant les gelées. C'est suffisamment dire, pour ceux qui se rappellent le volume incroyable des grappes signalé l'année dernière à pareille époque, quelle abondance cela nous présage, si aucun contre-temps ne vient détruire toutes ces promesses. Cerises, pêches, poires, pommes, ne sont pas moins chargés de fruits. Ce ne sera pas de l'abondance, ce sera de la profusion, si tout ce qui apparaît réussit.

Un journal bonapartiste du matin publiait l'autre jour cette nouvelle:

"L'empereur Guillaume vient de faire réimprimer et de faire tirer à un très petit nombre d'exemplaires les œuvres de Frédéric le Grand. Il en a fait hommage à quelques-uns des grands personnages de l'empire, et en a adressé un exemplaire, superbement relié, à M. Thiers, en l'accompagnant d'une lettre des plus flatteuses pour l'historien de la République et de l'empire."

Ce journal était mal renseigné, dit le *XIXe Siècle*. M. Thiers n'a pas reçu l'ouvrage indiqué comme lui ayant été envoyé par l'empereur d'Allemagne.

Il y a trente ans, il n'existait pas de collection complète des œuvres de Frédéric le Grand, mais M. Thiers, dans ses voyages en Allemagne, était parvenu à en former une assez complète.

Il y a vingt ans, le roi Frédéric-Guillaume IV, frère de l'empereur actuel, désirant qu'il fût fait une édition des œuvres complètes de son grand oncle. Cet ouvrage, qui forme trente volumes, fut rendu complet par les recherches faites dans les archives; il contient des pièces qui ne sont dans aucune des anciennes éditions; c'est une superbe publication dont M. Thiers fit alors l'acquisition, qu'il paya bien de son denier et qu'il fit magnifiquement relier.

Dieppe, le 26 mai 1875.

Monsieur le rédacteur,

Au sujet des Mémoires de Laferrière, vous avez donné quelques anecdotes sur Mlle Mars. Permettez-moi de vous en rappeler une dont j'ai été un des témoins oculaires.

La Comédie-Française à une date que je ne me rappelle plus, mais qu'il serait facile de retrouver (1832 ou 1833), donna une représentation au bénéfice de Mme Valmontey, ancienne actrice de la Française, qui eut une certaine réputation. Mme Valmonzey mourait d'une cruelle maladie; elle était dans la plus extrême misère.

Mlle Mars jouait, dans cette représentation, le rôle de la marquise du *Rourgeois gentilhomme*. A son entrée en scène, une pluie de petits sous et de gros sous tomba sur la scène et contraignit Mlle Mars et l'actrice qui l'accompagnait à se retirer au fond du théâtre.

Les gros sous étaient fort lourds à cette époque, et, tombant des deuxièmes et troisièmes loges, ils auraient pu causer des blessures à ceux qui les auraient reçus.

Il n'y eut heureusement personne de blessé—pas même l'amour-propre des garçons de théâtre qui ramassèrent tout sans scrupule.

Mlle Mars fut courroucée, mais elle eut l'esprit de ne pas montrer combien la leçon lui était sensible. On avait voulu protester contre ses exigences: en effet, elle n'avait consenti à jouer pour une ancienne camarade qu'à condition que ses fonds lui seraient payés.

La pauvre Mme Valmonzey était si malade qu'elle mourut trois ou quatre jours après. Le bénéfice ne servit qu'à la faire enterrer.

Agréez, etc. X.

—L'abbé Constant est mort.

Plus connu sous le nom d'Eliphas Levi, il s'était occupé longtemps de magie et de chiromancie. Dernièrement encore, il en a des élèves.

La magie avait fait déroger le prêtre au point qu'il s'oubliait jusqu'à contracter mariage. Il est vrai que sa femme était charmante: on l'appela longtemps Noémi Cadet, puis Claude Vignon.—Aujourd'hui elle se nomme Mme Monnier. La première union avait été brisée par les tribunaux comme ayant été contractée par un prêtre.

L'abbé Constant, depuis longtemps, vivait dans la retraite. Il occupait rue de Sèvres un modeste appartement où il s'était plu à réunir les objets les plus antiques et les plus bizarres, se rattachant à la science favorite.

Il est mort muni des secours de la religion. On l'enterre cette après-midi à quatre heures.

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'*Abeille* (édition quotidienne, 24 par an: édition hebdomadaire, 52). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, préférablement fait de complaisance allouée aux agents et aux maîtres de poste.

AGENTS DE L'ABEILLE.

M. JUST COMES, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.

M. PH. BACHET, Marchand, à Baton-Rouge, pour les paroisses de Ouest et Est-Baton-Rouge, Ouest et Est Feliciana.

WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Fourche-Coupée.

J. LANDRIAU, Maître-de-Poste à Horatioup, pour la paroisse de la Fourche-Coupée.

GEO. L. MAYER, Maître-de-poste à Markesville, paroisse des Avoyelles.

A. MARIDAT, à la Nouvelle-Thérie.

M. EMONET, à Lacoville, paroisse St-Landry.

M. L. DUPLEIX, à Natchitoches.

M. WM. L. ROCHE, député Maître-de-Poste à Plaquemines, paroisse Iberville.

C. ROBERT, à Franklin, paroisse Ste-Marie.

P. DAMARE, à Martinville.

VALEAY THIBODEAU, Pont-Breau.

A. DURIO, Armandville.

M. PETETEN, Grand-Coteau.

ADRIEN GORMOULIN, Passe Points.

F. F. BÉREAU, à la Passe-Christiane.

A. NEVEU, Vermilionville.

LAURENT CHERI, Plaquemines, (Iberville).

A. ROYER, Mercerville, (Avoyelles).

E. RICULFI, Homes (Terrebonne).

SILVAIN LEHMAN, Maître-de-Poste à Johnsville (Texas).

WM. HUDSON, à Jeannerette, paroisse Ste-Marie.

EDMARD DELÉRY, Baie St-Louis, (Miss).

LA LOI NOUVELLE SUR LES IMPOTS.

Voici le texte de la nouvelle loi adoptée par le Congrès sur les impôts, avec les amendements qui y ont été introduits par la Chambre.

Article 1er.—A partir de la promulgation de la présente loi, il sera perçu sur les spiritueux distillés à l'avenir dans les Etats-Unis une taxe de quatre-vingt-dix cents par gallon contenant 50 degrés d'alcool, ou par gallon ordinaire si la liqueur contient moins de 50 degrés.

Cette taxe sera payée par le distillateur, le propriétaire ou le détenteur des spiritueux avant leur enlèvement de l'entrepôt affecté à chaque distillerie.

La partie de l'article 3,251 des *Revised Statutes* des Etats-Unis qui ne s'accorde pas avec la présente disposition est abrogée.

Article 2.—L'article 3,368 des *Revised Statutes* est modifié ainsi qu'il suit: rayer les mots "vingt cents la livre" et les remplacer par les mots "vingt-quatre cents la livre." En même temps, l'article 3,364 des *Revised Statutes* est amendé par la substitution du mot "six" au mot "cinq" partout où il se trouve et par la substitution du mot "soixante-quinze" au mot "soixante."

N. B.—Cette disposition fixe à 24 cents la livre l'impôt sur le tabac, à $6 par mille la taxe sur les cigares et à $1.75 par mille la taxe sur les cigarettes.

Toutefois l'accroissement d'impôt stipulé par le présent article ne s'appliquera pas au tabac, aux cigares ou aux cigarettes sur lesquelles la taxe fixée par la loi existante aura été payée au moment de la promulgation de la présente loi.

ARTICLE 3.—Il sera perçu sur les mélasses, les mélasses concentrées, les déchets de sucrerie, les sirops de jus de canne, les melasses et les sucres classés d'après l'étalon hollandais de couleur, à leur importation des pays étrangers, un droit additionnel égal à vingt-cinq pour cent des droits qui sont maintenant imposés par l'article 2,504 des *Revised Statutes* sur les différentes classes d'articles désignés ci-dessus.

Le melasdo concentré ou *concrete* sera à l'avenir classé comme sucre et paiera les droits suivant l'étalon hollandais de couleur; et le melado sera défini comme un article obtenu pendant la fabrication du sucre, c'est-à-dire du jus de canne cuit jusqu'au point de devenir du sucre, mais contenant tout le sucre et toute la mélasse produite par l'ébullition, sans avoir été l'objet d'aucune clarification.

Tout produit de la canne à sucre importé dans des sacs, des nattes, des paniers et non dans des caisses ou barils sera considéré comme sucre et taxé en conséquence.

Il est prescrit en outre que le *drawback* sur le sucre raffiné destiné à l'exportation qui est autorisé par l'article 3,019 des *Revised Statutes*, sera diminué d'un pour cent seulement. Le montant de cette réduction sera retenu par les Etats-Unis.

Article 4.—Est abrogée la partie de l'article 2,503 des *Revised Statutes* qui porte que quatre-vingt-dix pour cent seulement des divers droits imposés sur certains articles d'importation par l'article 2,504 seront perçus. Les divers droits établis par le dit article, 2,504 seront perçus sans réduction des dix pour cent dont il est parlé dans l'article 2,503.

ARTICLE 5.—L'accroissement de droits décrété par la présente loi ne s'appliquera à aucune marchandise enlevée sur des navires et se trouvant en route pour les Etats-Unis à la date du 10 février 1875; il ne s'appliquera pas non plus aux marchandises en dépôt dans les entrepôts et les magasins publics à la date de l'adoption de cette loi.

ARTICLE 6.—Aucun des articles de la loi du 1 février 1875 ne sera interprété de manière à supposer un droit sur les étamines à hinter admises précédemment en franchise ou à exiger l'emploi de timbres mobiles sur les livrets de caisses d'épargne lors de l'enregistrement des sommes versées.

Signal d'incendies, par Télégraphe.

Les cloches d'alarme annonçant un incendie désigneront le quartier ainsi qu'il suit:

Par exemple, lorsque l'alarme est donné par la botte No. 123, les cloches frapperont 1 coup, puis, 2 secondes après elles frapperont 2 coups, et 5 secondes après, 3 coups indiquant ainsi 123. L'alarme ne sera répété que de 10 en 10 secondes. Autre exemple, pour désigner la botte No. 48, les cloches frapperont 4 coups, puis un moment après 8 coups—ce qui indiquera que le feu a éclaté dans le voisinage de la botte 48.

Si l'incendie s'étend, les cloches frapperont 15 coups; s'il devient général, 20 coups. Alors, toutes les pompes de la ville devront se porter au quartier où se trouve la botte qui a signalé l'incendie.

Les bottes désignées par une étoile sont automatiques.

5 Coin Harmonie et Levée.
6 Coin Washington et Chippewa.
7 Marché Nouvième.
8 Coin Carondelet et Huitième.
9 Coin Prytania et Neuvième.
12 Coin Magnolia et Washington.
13 Coin Sixième et St-Denis.
14 Case à pompe No. 22.
15 Case à pompe No. 23.
16 Compagnie Lafayette No. 1.
17 Coin Live Oak et Première.
18 Coin Magasin et St-André.
19 Coin Rousseau et Ste-Marie.
21 Coin St-Charles et Première.
23 Coin Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Coin Jackson et Coliseum.
26 Coin Jackson et Liberté.
27 Coin Seconde et Dryades.
29 Coin Market et Levée.
31 Coin Henderson et Levée.
32 Case à pompe No. 12.
34 Case à pompe No 1.
35 Coin Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2nd. Précinct.
37 Coin Race et Magasins.
38 Coin Melpomène et Camp.
41 Station de Chevaux, rue St-Charles.
42 Case à pompe No. 20, rue Thalie.
43 Coin Franklin et Terpsichore.
47 Coin Gaiennié et Nouvelle Levée.
48 Case à pompe No. 6, rue St-Joseph.
51 Coin Constance et Erato.
52 Coin Camp et St Joseph.
53 Case à pompe No 18, rue Calliope.
54 Coin Nouveau Basin et Triton Walk.
56 Coin Howard et Clio.
57 Coin Magnolia et Erato.
61 Coin Erato et Franklin.
65 Coin Julie et Levée.
71 Pied de la rue Julie.
72 Coin Canal et Levée.
73 Coin Magazius et Girod.
74 Coin Natchez et Tchoupitoulas.
81 Coin Canal et Camp.
82 Case à pompe No 5 et City Hall.
83 Case à pompe No 13.
84 Coin Carondelet et Commune.
121 Coin Remparts et Canal.
123 Coin Remparts et Poydras.
124 Case à pompe No 14, rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Coin Commune et Rocheblave.
127 Coin Claiborne et Poydras.
141 Coin Bienville et Vieille Levée.
142 Coin St-Louis et Royale.
143 Case à pompe No 7, rue Dauphine.
145 Coin Bourgogne et Toulouse.
146 Pélican H. & L. No 4, rue du Basin.
151 Canal et Robertson, Wood's Press.
152 Coin Bienville et Johnson.
153 Coin Derbigny et Conti.
214 Coin Vieille Levée et St-Philippe.
215 Station de police, Place Jackson.
216 Coin Hopital et Dauphine.
217 Case à pompe No 10, rue Dumaine.
231 Coin Tremé et Esplanade.
232 Coin Remparts et Barracks.
234 Marché Tremé et Prison de paroisse.
235 Case à pompe No 21, rue Claiborne.
236 Coin Chemin du Bayou et Claiborne.
241 Case à pompe No 3, Chemin du Bayou.
242 Coin St-Anna et Miro.
243 Stern's Factory, Française et Broad.
252 Case Hook & Ladder No 3.
253 Case à pompe, No 9, rue Esplanade.
254 Case à pompe No 8, rue Victoire.
312 Station de police, rue Champs-Elysées.
313 Coin Baratelle et Esplanade.
314 Coin Bons Enfants et St-Antoine.
315 Coin Bonaventure et Champs-Elysées.
316 Coin Claiborne et St-Bernard.
412 Coin Amour et Espagne.
414 Coin Pauée et Urquhart.
415 Coin Manderville et Claiborne.
513 Cotton Press et Levée.
514 Marché Washington.
515 Coin Clouet et Remparts.
612 Case à pompe No 24, Grande Hommes.
613 Coin Dauphine et Indépendance.
614 Rue Poland, Station des chars.
615 Casernes des Etats-Unis.
616 Coin Raynes et Dauphine.

SPECTACLES, BALS, &c

Théâtre des Variétés.

Représentation au bénéfice de
La Société de Secours de St Louis,
POUR LES PAUVRES DE L'ETAT,
Donnée par le
GARRICK CLUB.
VENDREDI soir, 25 juin 1875.
On jouera, à cette occasion,
London Assurance,
Pièce dans laquelle tout le club figurera.
Le prix des billets est d'une piastre. On peut en acheter en s'adressant aux membres de la société, aux membres du club ou au théâtre, le jour et le soir de la représentation. 22 juin—

DIVERS.

L'Union Française.

BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 9.

Le public est informé que l'Union Française tient à sa disposition des rafraîchissements et ouvrira ses bons glacés dès qu'elle aura reçu les demandes des travailleurs et celles des personnes qui les emploient. Un verre d'anglaise gratuit a lieu en outre de la société les Lundi, Mercredi, Vendredi soir à 8 heures.

Président,
EDGAR LARUE.
11 juin 75—1an

AU PUBLIC.

Aux personnes qui souffrent de Rhumatisme et de Névralgies.

Témoignages.

NOUS, soussignés, résidants de la ville de la Nouvelle-Orléans, avons fait l'essai de l'"Anti Rhumatismo Mixture", de M. W. L. Jurgis, service, et avons vu les vertus bienfaisantes dans l'anneau. Nous le recommandons avec plaisir aux personnes qui souffrent de rhumatismes et de névralgies.

Voir l'annonce.

James Regan, propriétaire des écuries du No 124 de la rue Extrême.
Stephen Kraus, coin des rues Annonciation et Washington.
Charles Hoener, propriétaire du magasin de salicée du No 92 de la rue Tchoupitoulas.
A. Guin, de la boulangerie du No 42 de la rue Fulton.
Charles Bühler, grocer, coin des rues Gén. Taylor et Magnolia.
Capt. Boyd Robinson, 410 rue des Remparts.
Mlle Ann O'Horen, 326 rue du Camp.
A. J. Wick, 102 rue St André.
Capt. Wm. Claborne Coulter, 469 rue Dryades.
Hermann Kraus, propriétaire du Lincoln Brewery, No 322 rue Villere.
Georges Steenmagel, 132 rue Villeré.
W. A. Kovalski, 92 rue Tchoupitoulas.
Jean Duratin, 96 rue Gaiennié.
Jos. Jas. J. Sylvester, 343 rue St Charles.
Miss Ida J. Hyde, grocer, 332 rue Marginal.
Miss E. Siebrandt, sage-femme, 102 rue du Camp.
H. B. Finegan, jauger et chef de la Douane des E. U.
O. T. Thielman, grocer, 364 rue des Magasins.
15 mars—1an.

ANT. CARRIÈRE, G. CARRIÈRE, E. L. CARRIÈRE

A. Carrière & Co.,

NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
IMPORTATEURS DE VINS, EAUX-DE-VIE
&c. &c.
No. 43, rue Vieille-Levée.

REÇOIVENT régulièrement: Vins en barriques et en caisses, ordinaires et fins, Porto et Sherry, huiles d'olive.

AVANCES libérales sur consignations, à nos amis à Londres, Livers Mêrs et Accdeaux.
26 sept—1an

Brownsville, Texas,

26 avril 1875.

AVIS.

DU consentement mutuel des parties concernées, le capitaine H. K. Hamlet s'est retiré, aujourd'hui, de la société du "Merchants' Steamboat Company" de Brownsville Texas; il n'a plus d'intérêt dans la dite compagnie ni dans les bateaux à vapeur "Jamie" et "Andrew Ackley." Le soussigné est seul autorisé à contracter des obligations pour la compagnie et les bateaux à vapeur ci-dessus nommés.

WILLIAM KELLY,
Directeur du "Merchants' Steamboat Company."
15mai—1m

Dépôt de machines à coudre à vapeur de GRESH.
Et Emporium de la mode pour le Sud
134 RUE DU CANAL.

VENTE, achat, échange et réparation de toute espèce de machines à coudre. Elles sont également louées à raison de $1 par semaine, et ces argent compte plus tard dans le prix d'achat, quand on se décide à en prendre de quelque système que ce soit. Venez chez nous en dites nous de passer chez vous. Notre dépôt est dans la partie la plus belle de la rue du Canal; tous le monde vous l'indiquera. 21nov—1an

Collège Commercial de Dolbear

203.....Rue du Canal.....203

A TROUVERA le STAGE, est ouvert toute l'année, de 9 heures du matin à 9 heures du soir. On peut commencer n'importe quand, à prendre des leçons de tenue des livres, écriture, d'arithmétique, d'anglais, de français et d'allemand. L'institution reçoit le jour et le soir des élèves de 5 à 40 ans. Classe de 4 à 5 heures, pour les dames.

LEVI DOLBEAR, président.

N. B.—Privilège d'élève à vendre.
24mar—1an M.F.D.

$50, $100, $500, $1000,

PLACES en privilège d'actions (stock privilège) dans Wall Street, donnent bien de la jouer au port à toute les personnes qui désirent spéculer, des circulaires contenant les détails explicités ainsi que les prix des actions sont vendus et achetés au "New York Stock Exchange."

S'adresser à

ALEX. FROTHINGHAM & CO.,
No 2 Wall Street, New York.
Vis-à-vis la N. Y. Stock Exchange.
2 mars—1an—L.J.S

PRINTING
EUREKA OFFICE
WATCHEZ STREET

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION
156 rue du Canal.

DIRECTEURS:

Dr. W. Newton Mercer.

L. F. Genevey,	David Urquhart,
George Jones,	John G. Grimes,
Thomas A. Adams,	Carl Kohn,
Thos. Allen Clarke	Christian Schneider,
Chas. J. Leeds,	Samuel Jamison.

Intérêts sur les dépôts.

L. F. GENEVEY, Président.
CHAS. KILSHAW, Trésorier. 20mar75—1an

Somnambule.

LE PROFESSEUR LENORMAND, de retour de Paris, peut être consulté à la Nouvelle-Orléans comme somnambule, spiritualiste; et médiatrice et en affaires. Il vous dira la meilleure place où vous serez le plus chanceux dans vos affaires, et il donne des détails sur les vols. Il vous dira le passé, le présent et le futur, et la destinée de chacun. Par sympathie il peut guérir des très cas de famille, et les maladies incurables ou abandonnées par les docteurs; comme maladies d'estomac, maladies secrètes, douleurs et rhumatismes, &c. Il importe les meilleures médecines de France. Office, 112 rue St. Philippe, entre Dauphine et Bourgogne—Consultations gratuites pour les pauvres, en médecine, de 9 à 3 heures.
20mars—1an

Maison établie en 1836.

CASSIDY & MILLER.

Voiliers.

Et agents pour la vente du Duck en coton.
Au No 95 de la rue du Camp, près
Rue Poydras.

Fabricants de bâches, stores, rideaux de galeries, etc., etc.

Nous avons constamment des tentes, des préliarts, des couvertures de draps et de wagons, de toutes les grandeurs et qualités; un grand assortiment d'étoffes unies et fantaisies pour tentes, etc., etc.

Nous avons et faisons sur commande des drapeaux de toutes les nations et des drapeaux de fantaisie; de belles bannières en soie pour les organisations militaires et autres.

Nous vendons en gros et au détail, du bunting américain et français de toutes les couleurs, pour drapeaux et couvrons les malles.

RÉPARATIONS PROMPTES.

Notre expérience vaut près de 40 ans est, sans l'espérons, la meilleure garantie d'un bon travail. Nos prix sont raisonnables. S'adresser par la poste, à la boîte No 1973.

CASSIDY & MILLER,
4 & 95 Rue du Camp, près Poydras.
4 avril—2m

Compagnie d'Ardoises Chapman.

CARMICHAEL CHAPMAN, en Penn.

Fabrique d'ardoises à toits, de première qualité, Cheminées, Linteaux, Allège de fenêtres, Dalles, &c.

J. BRANDIN FILS, Agent.

Chantier au No 590 de la rue des Remparts, 3e. District.

Les ardoises que fabrique cette compagnie sont garanties; elles ne se détériorent ni ne s'abîment ni ne se décomposent pas; elles égalent, sous tous les rapports, les meilleures ardoises spéciales de notre marché et se recommandent par leur aspect, leur durée et autres qualités. Les ardoises, les schistes et autres est appelée sur la surface, et elles sont sur tous les autres schistes américains pompeux jusqu'à 3 à 4 fois plus. On en est satisfait parfait.

Les certificats suivant de nos principaux contrevers, architectes et entrepreneurs en disent assez:

A M. J. BRANDIN,

Nous certifions avoir examiné avec soin les ardoises de "Chapman State Company." Elles nous avons agréables aux plus rudes épreuves et nous nous sommes assurés qu'elles ont toutes les qualités requises pour bien résister aux intempéries de notre climat, c'est-à-dire, qu'elles ne se détériorent, ni se brisent, ni se fendent, ni se décomposent. Nous les désirons, et nous les recommandons au public et aux plus.

Louis H. Pilié, architecte. A. Canizaro, architecte
F. Brion, architecte. Wm. Jenkins, contrat.
T. Orris, couvreur. E. F. Kilpatrick, couvreur
Albert Clark, couvreur. Chas. Lee.

M. JULES FARGE, ex-associé de la maison EDMOND FARGE & FILS, de Châlons, Bourgogne, vient de nouvelles de Bordeaux, Cognac, Nantes, Marseille, Bordeaux, Cognac, Nantes, Marseille, Bordeaux, Cognac, Nantes, Marseille,